

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 12 août 2019 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absente : la conseillère Andrea Geary (absence motivée).

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté.

**19-08-12-5055**      **Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 12 août 2019 à 19 h 02.

Adopté

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
  - 1. Rapport sur la situation financière au 31 juillet 2019;
  - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en juillet 2019;
  - 3. Rapport sur la situation financière Investissement au 31 juillet 2019;
  - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en juillet 2019;
- D) Période d'information du maire;
  -
- F) Période de questions du public;

**10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019;
- 10.2** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2019;
- 10.3** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2019;
- 10.4** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2019 :

## **20. – CONTRATS & ENTENTES**

- 20.1** Autorisation - Entente de location d'espace d'entreposage avec Rose ScienceVie – 72, rue Dalhousie;
- 20.2** Autorisation – Entente de location d'espace d'entreposage avec monsieur Gordon Ferry ;
- 20.3** Autorisation - Contrat pour la fourniture d'un module de jeux –Parc des Régiments;
- 20.4** Autorisation – Contrat pour construction de dalles de béton pour Poste Poirier à Shellex pour Produits Béton de l'Estrie;
- 20.5** Autorisation – Contrat pour la gestion de la circulation à ADS Signalisation– Rue Châteauguay;
- 20.6** Autorisation – Contrat pour la fourniture du réseau d'aqueduc temporaire à Essa-Tech Disteau – Rue Châteauguay;
- 20.7** Autorisation – Contrat pour la fourniture des trottoirs à Les Entreprises Pearson Pelletier – Rue Châteauguay;
- 20.8** Autorisation - Délégation vers la MRC du Haut-Saint-Laurent dans le but d'accomplir en commun un appel d'offres regroupé pour la gestion des matières résiduelles;
- 20.9** Autorisation - Contrat pour le suivi de la qualité de l'eau souterraine - 142 Route 202;

## **30. – ADMINISTRATION & FINANCES**

- 30.1** Autorisation – Annulation du solde résiduaire du règlement No 900-2018 ;
- 30.2** Autorisation – Annulation du solde résiduaire du règlement No 901-2018 ;

## **40 – RÉGLEMENTATION**

- 40.1** Approbation – Adoption du Règlement numéro 922-2019 modifiant le Règlement de zonage 512 et le plan de zonage;
- 40.2** Approbation – Adoption du Règlement numéro 925-2019 modifiant le règlement de zonage 512 (Habitation bi-générationnelle);

## **50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

- 50.1** Approbation – Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement;
- 50.2** Approbation – Contrat de travail – Patricia Breton O'Connor – Préposée à la société d'assurance automobile du Québec;

## **60. –VARIA**

- 60.1**

## **70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

- 70.1 Monsieur Denis St-Cyr:  
70.2 Madame Andrea Geary:  
70.3 Monsieur Dominic Tremblay:  
70.4 Monsieur Florent Ricard:  
70.5 Monsieur Maurice Brossoit:  
70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

---

**Adoption de l'ordre du jour**

**19-08-12-5056 Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 12 août 2019:

Adopté

**ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS**

**Rapport sur la situation financière au 31 juillet 2019**

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 juillet 2019.

**Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 juillet 2019**

**Comptes à payer –Juillet 2019**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 juillet 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

**Rapport sur la situation financière Investissement au 31 juillet 2019**

### **Dépenses d'investissement – Juillet 2019**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de juillet 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

### **Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en juillet 2019**

#### **Comptes à payer –Juillet 2019**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses investissements autorisées au 31 juillet 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

### **Période d'information du maire**

- Il a agi à titre de préfet suppléant de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour quelques rencontres et réunions.
- Le rapport financier 2018 de la MRC du Haut-Saint-Laurent sera déposé en septembre prochain.

### **Période de questions du public**

Aucune question.

## **10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **Adoption des procès-verbaux**

#### **Séance ordinaire du 2 juillet 2019**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 2 juillet 2019 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

**19-08-12-5057**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**

**Appuyé par monsieur Florent Ricard**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 2 juillet 2019 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

#### **Séance extraordinaire du 9 juillet 2019**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 9 juillet 2019 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

**19-08-12-5058**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr**

**Appuyé par monsieur Dominic Tremblay**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 9 juillet 2019 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

#### **Séance extraordinaire du 16 juillet 2019**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 16 juillet 2019 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

**19-08-12-5059**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**

**Appuyé par monsieur Rémi Robidoux**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 16 juillet 2019 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

#### **Séance extraordinaire du 18 juillet 2019**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 18 juillet 2019 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

**19-08-12-5060**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 18 juillet 2019 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

## **20. CONTRATS**

### **Entente de location d'espace d'entreposage avec Rose ScienceVie – 72, rue Dalhousie**

**Considérant que** l'entreprise Rose ScienceVie inc, représentée par monsieur François Limoges, désire louer un espace d'entreposage d'une superficie approximative de 3 397 pieds carrés dans l'immeuble industriel situé au 72, rue Dalhousie, Huntingdon;

**Considérant qu'il s'agit** d'une location mensuelle avec renouvellement automatique aux mêmes conditions;

**19-08-12-5061**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, un bail avec Rose ScienceVie inc. suivant les conditions inscrites au bail.

Adopté

### **Entente de location d'espace d'entreposage avec monsieur Gordon Ferry**

**Considérant que** monsieur Gordon Ferry désire louer un espace d'entreposage d'une superficie approximative de 300 pieds carrés dans l'immeuble industriel situé au 72, rue Dalhousie, Huntingdon;

**Considérant qu'il s'agit** d'une location mensuelle avec renouvellement automatique aux mêmes conditions.

**19-08-12-5062**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, un bail avec monsieur Gordon Ferry suivant les conditions inscrites au bail.

Adopté

**Contrat pour la fourniture d'un module de jeux – Parc des Régiments**

**Considérant** que le conseil municipal désire aménager le parc des Régiments situé sur le boulevard Garden ;

**Considérant** la soumission reçue de la compagnie Tessier Récréo-Parc pour la fourniture des équipements d'une aire de jeux incluant un module de jeu, une balançoire, une table carrée et des bordures.

**19-08-12-5063**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat à la compagnie Tessier Récréo-parc pour la fourniture des équipements d'une aire de jeux pour une somme de 42 585, 94 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense de 44 709,91 \$ soit financée à même le surplus accumulé.

**Que** le coût de la pierre et les dépenses accessoires nécessaires à l'aménagement du projet soient financés à même le surplus accumulé.

Adopté

**Contrat pour la construction de dalles de béton à Shellex (Produit de Béton de l'Estrie)**

**Considérant que** la Ville désire procéder au remplacement du poste de pompage des eaux usées situé sur la rue Poirier;

**Considérant que** les travaux requièrent notamment la fourniture de deux dalles de béton pour la génératrice et le panneau de contrôle du poste Poirier;

**Considérant** l'offre de service soumise à Shellex par la compagnie Produits de Béton de l'Estrie.

**19-08-12-5064**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la compagnie Produits de Béton de l'Estrie au prix de 6 683 \$ plus les taxes applicables dont le coût sera facturé à Shellex qui refacturera le tout à la municipalité.

**Que** la dépense de 7 016,31 \$ soit financée à même le règlement No 915-2018 prévu à cet effet et à même une partie de subvention du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Adopté

**Contrat pour la gestion de la circulation à ADS Signalisation–  
Rue Châteauguay**

**Considérant que** des travaux de réfection de la conduite d'eau potable de la rue Châteauguay entre les rues F.-Cleyne et Mgr-David seront effectués en collaboration avec le ministère des Transports;

**Considérant qu'**une portion de la rue Châteauguay devra être fermée à la circulation lors des travaux pour une période approximative de 35 jours;

**Considérant l'**offre de service soumise par ADS Signalisation pour la signalisation lors des travaux pour un montant de 7 445 \$ plus les taxes applicables.

**19-08-12-5065**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la compagnie ADS Signalisation pour un montant de 7 445 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense relative aux travaux sous la responsabilité de la Ville de Huntingdon soit financée à même la subvention accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adopté

**Contrat pour la fourniture du réseau d'aqueduc temporaire à  
Essa-Tech Disteau – Rue Châteauguay**

**Considérant que** des travaux de réfection de la conduite d'eau potable de la rue Châteauguay entre les rues F.-Cleyne et Mgr-David seront effectués en collaboration avec le ministère des Transports;

**Considérant qu'**un réseau d'aqueduc temporaire devra être installé dans ce secteur durant les travaux;

**Considérant l'**offre de service soumise par la compagnie Essa-Tech Disteau pour l'installation d'un réseau d'aqueduc temporaire et de 17 branchements pour un montant de 15 632,12 \$ plus les taxes applicables.

**19-08-12-5066**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la compagnie Essa-Tech Disteau au prix de 15 632,12 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense relative aux travaux sous la responsabilité de la Ville de Huntingdon soit financée à même la subvention accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adopté



**Contrat pour la fourniture des trottoirs à Les Entreprises Pearson Pelletier – Rue Châteauguay**

**Considérant que** des travaux de réfection de la conduite d'eau potable de la rue Châteauguay entre les rues F.-Cleyn et Mgr-David seront effectués en collaboration avec le ministère des Transports;

**Considérant que** ces travaux nécessitent la reconstruction des trottoirs entre les rues F.-Cleyn et Mgr-David;

**Considérant** l'offre de service soumise à Shellex par Les Entreprises Pearson Pelletier pour la reconstruction des trottoirs pour un montant de 12 584 \$ plus les taxes applicables.

**19-08-12-5067**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi du contrat aux Entreprises Pearson Pelletier au prix de 12 584 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense relative aux travaux sous la responsabilité de la Ville de Huntingdon soit financée à même la subvention accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adopté

**Délégation vers la MRC du Haut-Saint-Laurent dans le but d'accomplir en commun un appel d'offres regroupé pour la gestion des matières résiduelles**

**Considérant que** le paragraphe 4 du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 29.5 de la Loi sur les cités et villes permet à une municipalité d'accomplir en commun une demande de soumission pour l'adjudication d'un contrat;

**Considérant que** le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 29.5 de la Loi sur les cités et villes prévoit que l'entente ne peut porter que sur une partie du processus menant à l'accomplissement de l'objet de l'acte visé;

**Considérant que** le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 29.6 de la Loi sur les cités et villes permet à toute partie à telle entente de déléguer à une autre tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;

**Considérant que** la municipalité doit signifier son intérêt pour le lancement en commun d'un appel d'offres regroupé avec la MRC du Haut-Saint-Laurent, à titre de "délégataire", pour adjuger un contrat de :

- Le tri et le conditionnement des matières recyclables
- L'élimination des déchets

**Considérant qu'**à cette fin, la MRC du Haut-Saint-Laurent, à titre de "délégataire", préparera les documents d'appel d'offres en collaboration avec les municipalités visées (à titre de "municipalités délégantes") par l'appel d'offres regroupé;

**Considérant que** le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 14.4 du Code municipal du Québec /de l'article 29.6 de la Loi sur les cités et villes prévoit qu'une telle délégation entraîne, en cas d'acceptation d'une soumission par le délégataire, l'établissement d'un lien contractuel entre chaque municipalité délégante et le soumissionnaire, et que la présente délégation exclut la délégataire de tout lien contractuel avec le soumissionnaire;

**Considérant que** la conclusion d'un tel contrat lierait les parties pour toute sa durée i.e., le soumissionnaire et les municipalités délégantes.

**19-08-12-5068**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la Ville de Huntingdon délègue à la MRC du Haut-Saint-Laurent le pouvoir de demander des soumissions et d'adjuger le contrat pour le tri et le conditionnement des matières recyclables et le contrat d'élimination des déchets en son nom.

Adopté

**Contrat pour le suivi de la qualité de l'eau souterraine - 142 Route 202**

**Considérant que** le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) demande un suivi de la qualité de l'eau souterraine suite au dépôt de la demande d'impraticabilité technique de réhabilitation au site de l'usine située au 142 Route 202;

**Considérant** l'offre de service présentée par la compagnie Englobe pour la réalisation de trois (3) échantillonnages de l'eau souterraine pour un montant de 11 091,44 \$ plus les taxes applicables.

**Considérant que** le mandat d'Englobe consiste en trois campagnes d'échantillonnage de l'eau souterraine dans cinq puits d'observation aménagés dans le secteur où la contamination résiduelle a été laissée en place sous le bâtiment de l'usine et en bordure du ruisseau Schyler.

**19-08-12-5069**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil octroie un contrat à Englobe pour la réalisation des trois (3) échantillonnages pour un montant de 11 091,44 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense de 11 091,44 \$ soit financée à même le surplus accumulé affecté aux usines du parc industriel.

Adopté

**30. ADMINISTRATION & FINANCES**

**Annulation du solde résiduaire du règlement d'emprunt 900-2018**

**Considérant** que la Ville de Huntingdon a entièrement réalisé l'objet du règlement d'emprunt No.900-2018 à un moindre que celui prévu initialement;

**Considérant que** le coût réel des travaux s'élève à 306 500 \$;

**Considérant que** le financement permanent de cette somme a été effectué;

**Considérant qu'il** existe un solde de 33 500 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**Considérant qu'il** y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 900-2018 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

**19-08-12-5070**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux**

**Appuyé par monsieur Maurice Brossoit**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 900-2018 soit réduit de 340 000 \$ à 306 500 \$.

**Qu'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté

**Annulation du solde résiduaire du règlement d'emprunt 901-2018**

**Considérant** que la Ville de Huntingdon a entièrement réalisé l'objet du règlement d'emprunt No.901-2018 à un moindre que celui prévu initialement;

**Considérant que** le coût réel des travaux s'élève à 187 300 \$;

**Considérant que** le financement permanent de cette somme a été effectué;

**Considérant qu'il** existe un solde de 22 700 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**Considérant qu'il** y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 901-2018 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

**19-08-12-5071**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard**

**Appuyé par monsieur Dominic Tremblay**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 901-2018 soit réduit de 210 000 \$ à 187 300 \$.

**Qu'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté

#### **40. RÉGLEMENTATION**

##### **Adoption du Règlement 922-2019 modifiant le règlement de zonage 512**

**Considérant qu'**un avis de motion a dûment été donné par le maire André Brunette à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2019;

**Considérant que** le projet de règlement 922-2019 a été présenté par le maire André Brunette à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2019;

**Considérant** l'assemblée publique de consultation tenue le 10 juin 2019;

**Considérant** l'adoption du deuxième projet de Règlement numéro 922-2019 à la séance ordinaire du 2 juillet 2019;

**Considérant qu'**aucune demande valide pour la tenue d'un scrutin référendaire n'a été reçue à la Ville à l'égard du second projet de règlement;

**Considérant qu'**une copie du Règlement numéro 922-2019 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

**19-08-12-5072**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le Conseil municipal adopte le Règlement 922-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 512.

Adopté

##### **Adoption du Règlement 925-2019 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage**

**Considérant qu'**un projet du présent règlement a été présenté et qu'un avis de motion a été donné par le maire André Brunette à la séance ordinaire tenue le 3 juin 2019;

**Considérant** l'adoption du premier projet de Règlement numéro 925-2019 à la séance ordinaire du 3 juin 2019;

**Considérant** l'assemblée publique de consultation tenue le 27 juin 2019;

**Considérant** l'adoption du deuxième projet de Règlement numéro 925-2019 à la séance ordinaire du 2 juillet 2019;

**Considérant qu'**aucune demande valide pour la tenue d'un scrutin référendaire n'a été reçue à la Ville à l'égard du second projet de règlement;

**Considérant qu'**une copie du Règlement numéro 925-2019 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

19-08-12-5073

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le Conseil municipal adopte le Règlement 925-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 512 et le plan de zonage.

Adopté

## **50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

### **Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement**

**Considérant que** le Conseil désire combler le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement.

19-08-12-5074

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Luc Pilon au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement à compter du 5 août 2019, et ce, selon les termes et conditions établis à la convention collective des travailleurs de la Ville de Huntingdon.

Adopté

### **Contrat de travail – Patricia Breton O'Connor – Préposée aux permis et immatriculations (SAAQ)**

**Considérant que** la Ville est mandataire d'un point de service sur son territoire de la Société de l'assurance automobile du Québec ;

**Considérant que** madame Patricia Breton-O'Connor est à l'emploi de la Ville au poste de préposée aux permis et aux immatriculations pour son point de service depuis le 7 septembre 2015;

**Considérant qu'il** y a lieu de signer un contrat de travail avec l'employé afin d'établir les conditions liées à son emploi.

19-08-12-5075

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil municipal autorise la signature du contrat de travail de madame Patricia Breton O'Connor, à titre de préposée aux permis et immatriculations de la Société de l'assurance automobile du Québec pour le point de service à Huntingdon, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Adopté

## **60. VARIA**

Aucun sujet.

## **70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

**Monsieur Denis St-Cyr** : La Société d'habitation du Québec a autorisé un budget pour le remplacement des tapis des Offices municipaux de Huntingdon.

Il mentionne que plusieurs citoyens lui ont fait part qu'ils sont satisfaits des travaux d'asphaltage effectués par le département des travaux publics.

Le Triathlon de la Fondation Betty Riel se tiendra le 24 août prochain. L'organisme espère qu'il y ait l'inscription de plusieurs participants.

**Monsieur Dominic Tremblay** Il y a un fort achalandage pour les loisirs organisés par la Ville dont le camp de jour, la piscine municipale, les jeux d'eau. Aussi, il y aura pour la deuxième fois cet été, la présentation d'un film au parc Prince-Arthur le vendredi 24 août prochain. Cette fois-ci il sera en version anglaise.

Les citoyens semblent satisfaits du travail des conseillers. Le contenu du communiqué qui a été publié, concernant la vidange des boues des bassins d'épuration, était précis et renfermait les explications requises.

**Monsieur Florent Ricard** : Le 19 août prochain aura lieu la réunion du comité du Marché Fermier.

**M. Maurice Brossoit** : Il entend moins de commentaires négatifs sur la Ville.

**M. Rémi Robidoux** : Les travaux effectués à l'aréna pour le système de réfrigération progressent bien.

### **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

**19-08-12-5076**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 19 h 53.

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière